

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 05/112 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA DIFFUSION DE LA LANGUE CORSE

---

#### SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2005

L'An deux mille cinq, et le premier juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à M. SISCO Henri  
M. ALESSANDRINI Alexandre à Mme MOZZICONACCI Madeleine  
Mme CASTELLANI Pascaline à M. DOMINICI François  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee à Mme ALIBERTINI Rose  
M. FELICIAGGI Robert à Mme SUSINI Marie-Ange  
Mme GUERRINI Christine à Mme SCOTTO Monika  
M. MARCHIONI François-Xavier à Mme DELHOM Marielle  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mlle PIERI Vanina à M. OTTAVI Antoine  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme GUIDICELLI Maria  
Mme SCIARETTI Véronique à Mme PROSPERI Rose-Marie  
M. STEFANI Michel à M. BUCCHINI Dominique.

#### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** les orientations stratégiques pour le développement et la diffusion de la langue corse proposées dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à conduire le processus de réflexion collective sur un plan de développement de la langue corse conformément à l'organisation proposée dans ce même rapport.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée, partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des Actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1<sup>er</sup> juillet 2005

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

# **ANNEXES**

## PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA DIFFUSION DE LA LANGUE CORSE

Lors de mon intervention du 1<sup>er</sup> septembre 2004 pour l'ouverture de 2<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée de Corse, je me suis engagé à mettre en place un processus de réflexion et de large concertation sur les enjeux du développement de l'usage de la langue corse dans notre société. Les propositions qui vous sont soumises ci-après procèdent de la recherche d'une volonté collective et d'une cohésion sociale autour de la nécessité d'une politique linguistique et culturelle garantissant à notre langue pérennité et rayonnement.

La langue corse est le socle et le principal vecteur d'expression de notre culture. Elle est vécue par les Corses comme indissociable de leur identité et perçue comme telle à l'extérieur. Depuis une trentaine d'années elle porte et symbolise la création culturelle, à laquelle le succès des groupes de polyphonie a apporté une renommée internationale.

De même que tout autre idiome, elle est dépositaire d'une histoire et de valeurs collectives qu'elle exprime et restitue à travers un mode original de représentation verbale du monde. A ce titre, elle est non seulement un patrimoine, mais un atout pour notre jeunesse, en lui offrant un outil spécifique d'expression, de créativité et de développement intellectuel dans le cadre d'un bilinguisme pouvant la préparer au multilinguisme, qui demain sera une nécessité pour tout citoyen européen.

La pérennité et le développement de la langue corse impliquent la prise en compte de nouvelles dimensions et de nouveaux enjeux : la modernité, l'ouverture, la cohésion sociale, la reconnaissance, l'universalité.

### ➤ La modernité :

La langue corse doit s'adapter aux changements socioculturels liés au passage du monde agro-pastoral et rural qu'elle « *savait dire* »\* au monde « moderne », sans pour autant perdre sa mémoire et en utilisant son génie propre.

Les représentations à cet égard semblent largement positives dans le public, particulièrement chez les jeunes, même si l'équipement scientifique de la langue est à développer, ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies.

Ce n'est certes pas la capacité de modernité de la langue qui est parfois mise en doute par les Corses, mais certains choix de terminologie parfois diffusés dans les media.

*\*(Jean-Marie Arrighi, in « histoire de la langue corse »)*

## **L'ouverture :**

La construction européenne, la globalisation des échanges, le tourisme, les flux de population, le brassage urbain, conduisent à concevoir la langue et l'identité, non plus seulement dans les cercles de proximité et les lieux d'ancrage ancestraux, mais comme valeurs d'échange, de partage et d'ouverture, qu'il s'agisse de l'apprentissage de la langue par de nouveaux résidents, du contact avec d'autres langues, de la conscience d'une identité méditerranéenne et européenne, des échanges culturels ou de la valorisation économique de la spécificité (labels, produits « identitaires », tourisme, ...).

### ➤ **La cohésion sociale :**

Dans les défis que doit relever notre société la langue et la culture corses peuvent apporter la force symbolique des valeurs qu'elles véhiculent de convivialité, de solidarité, d'ancrage, de lien social, et participer d'un « projet sociétal » pour la Corse. La volonté d'intégration des nouveaux résidents va dans ce sens.

Par ailleurs, la perte de transmission familiale de la langue induit une rupture du lien transgénérationnel qui a d'importantes répercussions psycholinguistiques et sociologiques, notamment la perte de repères pour la jeunesse. La réappropriation linguistique par les plus jeunes permettrait de rétablir ce lien essentiel.

Enfin, aujourd'hui, la nécessité de sauvegarder et de développer la langue corse fait l'objet d'un large consensus social transcendant les clivages politiques, consensus qu'il convient de conforter.

### ➤ **La reconnaissance :**

Le développement constant de l'enseignement et la diffusion de la création culturelle ont joué un rôle primordial dans la reconnaissance de la langue corse et de sa valeur éducative et culturelle.

Cependant, si la grande majorité des parents souhaitent que leurs enfants apprennent le corse (73 % selon l'enquête de l'O.I.P. de 1995), il reste encore à valoriser auprès du public l'usage de la langue et son utilité sociale, dans un contexte de diminution continue de la pratique quotidienne.

### ➤ **L'universalité :**

La pérennité de la langue corse s'inscrit dans la problématique mondiale de la sauvegarde de la diversité linguistique.

En effet, les linguistes estiment que le 21<sup>ème</sup> siècle verra disparaître la moitié des 5 000 à 6 000 langues du monde, voire plus, car le processus pourrait s'accélérer.

Ce sont autant de témoignages précieux, uniques, des innombrables agencements verbaux imaginés par les différentes cultures afin de représenter le monde, qui disparaîtraient ; ils manqueraient alors à tous pour comprendre la richesse de la capacité langagière de l'humanité ou pour accéder à la mémoire écologique et historique que recèlent les langues.

C'est ainsi que la prise de conscience de la valeur intrinsèque de chaque langue, quel qu'en soit le nombre de locuteurs ou le prestige économique et social, ne cesse aujourd'hui de s'élargir.

**Face aux défis posés et pour répondre aux attentes du public, le fondement de la politique de la Collectivité Territoriale de Corse est d'affirmer l'importance de la langue corse en tant que lien social, patrimoine et ressource du développement de la Corse en mobilisant l'ensemble des acteurs insulaires autour d'un consensus relatif aux enjeux du développement et de la diffusion de la langue dans tous les champs de la vie sociale.**

## **I / ETAT DES LIEUX**

La langue corse est aujourd'hui à la croisée des chemins. Dans son ouvrage, « l'histoire de la langue corse », Jean-Marie ARRIGHI remarque un « double mouvement : d'une part, l'usage de la langue dans la vie quotidienne continue de diminuer quantitativement, notamment chez les jeunes générations. D'autre part, le corse, en trente ans, s'est introduit dans des domaines d'où il était jusqu'alors exclu ».

### **I. 1 / Les données sociolinguistiques**

#### **I.1.1 / les données statistiques**

Afin d'établir un véritable diagnostic, il serait nécessaire de procéder à une enquête exhaustive et de disposer de données fiables allant au-delà des déclarations des enquêtés.

On peut néanmoins s'appuyer sur un certain nombre d'observations :

- L'enquête « Etude de l'histoire familiale », conduite par l'INSEE et l'INED sur la population adulte à l'occasion du recensement démographique de 1999.
- L'enquête auprès des collégiens d'octobre 2003, menée conjointement par la CTC, le Rectorat et l'INSEE et visant à connaître les compétences, les pratiques et les souhaits des 11/15 ans en ce qui concerne la langue corse.

➤ **L'enquête INED/INSEE de 1999** comportait un volet linguistique concernant la transmission familiale et la pratique des langues en France.

Pour le corse, ses résultats ont été publiés dans le numéro 105 d' « Economie corse » d'avril 2004, revue éditée par la direction régionale de l'INSEE.

Le nombre d'adultes corsophones est estimé à 90 000 dans l'île et à 43 000 en France continentale. Ainsi, à la question : « dans quelle autre langue que le français vous arrive-t-il de discuter avec vos proches ? », 45 % des adultes de Corse déclaraient utiliser la langue corse. A titre de comparaison, au Pays basque Nord, qui a une population équivalente à celle de la Corse, l'estimation est de 63 000 bascophones sur la région et de 17 000 à l'extérieur.

Parmi les jeunes adultes de 18 à 29 ans, le taux de locuteurs n'était que de 30 %.

Le taux de retransmission de la langue (transmission de la langue aux enfants par ceux qui l'ont reçue de leurs parents) semble se maintenir à 60 %, mais cette transmission est devenue au fil du siècle presque exclusivement occasionnelle, tandis que la retransmission habituelle est descendue en dessous de 10 %. Cette observation rejoint celle du rapport « Euromosaic » de 1998, qui estimait à 6 % le taux de transmission habituelle aux enfants.

Or, seule la transmission habituelle est susceptible de former des locuteurs actifs qui pourront retransmettre la langue à leur tour. Au Pays basque cette transmission habituelle s'est établie à 20 % d'une génération, selon la même enquête. Le linguiste Jean-Baptiste Coyos estime que la scolarisation de 25 % des élèves en sites bilingues a certainement eu un impact sur ce taux.

Les données sont donc préoccupantes pour l'avenir de la langue corse et justifient un programme vigoureux d'enseignement scolaire ainsi que d'autres actions susceptibles de relayer la famille.

En outre, cette enquête, comme la plupart des études de ce type, se fonde uniquement sur les déclarations des personnes interrogées, sans vérifier leur degré de compétence. Le nombre de corsophones actifs (utilisant spontanément et quotidiennement la langue corse dans leurs échanges personnels) est donc sans aucun doute moins important.

➤ **L'enquête effectuée auprès de 100 classes représentatives de la population collégienne en octobre 2003 (1 800 questionnaires renseignés, soit un taux de réponse de 72 %) avait pour but de mesurer les compétences linguistiques des collégiens, le mode d'acquisition de ces compétences, les pratiques et les souhaits relatifs à la langue corse.**

Pour la première fois dans une enquête de ce type, les déclarations ont été vérifiées par des tests.

Une analyse fine des résultats doit être réalisée par une équipe de l'Université de Corse, mais d'ores et déjà, on peut faire quelques constats :

- 80 % des collégiens ont une compréhension correcte du corse.
- Un tiers peuvent être considérés comme corsophones, au moins partiellement, au vu des résultats des tests.

Par ailleurs, 75,3 % d'entre eux déclarent qu'il leur arrive de parler corse (57,7 % « parfois » et 17,6 % « souvent »). Ce pourcentage est beaucoup plus élevé que celui des adultes répondant à une question similaire dans l'enquête INED/INSEE de 1999 (45 %, *cf. supra*).

Sans doute mesure-t-on là un degré d'attachement important et une proximité avec la langue plus qu'une véritable pratique, ainsi que l'impact de l'enseignement.

La famille et l'école semblent jouer un rôle complémentaire et indissociable pour l'apprentissage de la langue chez les collégiens ayant un niveau minimum vérifié de langue corse (respectivement 81,8 % et 83,3 %), tandis que l'apprentissage avec l'entourage (non scolaire et non familial) est le moins important : 65 %.

Parmi les souhaits des collégiens :

- 66,6 % souhaitent « mieux connaître le corse »,
- 47,5 % que la place du corse soit plus importante à l'école,
- 48 % qu'elle soit plus importante dans les media,
- 52,2 % aimeraient avoir plus d'occasions de parler le corse en dehors de l'école.

Rappelons que 51 % des collégiens étudiaient le corse en 2003/2004, au moment de l'enquête.

A noter la place prépondérante du chant dans les pratiques culturelles, puisque plus d'un collégien sur quatre a déjà participé à un groupe de chant corse (et 11 % à un atelier de théâtre en langue corse).

**Ces résultats montrent :**

- **d'une part, que les risques de non transmission de la langue sont réels ;**
- **d'autre part, que les bases d'une revitalisation sont présentes et peuvent être mobilisées par une action forte et cohérente.**

### **I.1.2 / les données linguistiques**

#### ➤ **Une situation diglossique**

La diglossie désigne à l'origine la coexistence de deux systèmes linguistiques parents en situation de hiérarchie, l'un étant considéré comme la langue « haute » (langue écrite, littéraire, administrative, etc...), l'autre comme la langue « basse ». Durant des siècles, les rapports entre toscan et corse ont été de cet ordre, chacune des deux langues remplissant des fonctions différentes. Il s'agissait d'une diglossie stable, chaque langue occupant un domaine et ne menaçant pas celui de l'autre.

Ce concept a été étendu aux situations dans lesquelles coexistent deux langues différentes, mais dont le statut est inégal et qui entretiennent des rapports dominant/dominé, ce qui est le cas aujourd'hui de toutes les langues régionales de France dans leurs rapports avec le français.

Cette situation influe sur les pratiques linguistiques individuelles telles que l'alternance des codes (on passe d'une langue à l'autre selon les sujets évoqués), la conséquence la plus grave étant l'abandon de la langue dominée par ses locuteurs.

#### ➤ **Le concept de langue polynomique, une spécificité de la sociolinguistique corse**

En l'absence d'autorité politique ou de tradition littéraire de prestige ayant pu imposer une norme unique, il n'existe pas de « standard » du corse.

Il existe, selon le terme de Jean-Marie Comiti, trois principaux « régiolectes » de Corse sur trois grandes zones : septentrionale (la plus vaste, descendant bien au-delà de la « barrière » montagnaise qui, ici, n'en est pas une), centrale et méridionale.

Les Corses ont une attitude ambivalente face à cette situation : nombreux sont ceux qui la considèrent comme un obstacle à l'enseignement ou à la modernisation de la langue, mais ils sont dans le même temps farouchement attachés à la variété de leur micro-région et il est probable qu'ils accepteraient mal une norme différente de leurs parlers respectifs.

Depuis 1971, date de parution du manuel d'orthographe de Pascal Marchetti et de Dominique-Antoine Geronimi « Intricciate è cambiarine », qui a fixé l'essentiel de l'orthographe moderne du corse, les écrivains et spécialistes mettent plutôt l'accent sur l'unité fondamentale de la langue et l'égale dignité de toutes ses variétés.

C'est d'ailleurs une spécificité de la sociolinguistique corse que d'avoir mis en avant le concept de « polynomie », ainsi définie par le linguiste Jean-Baptiste MARCELLESI :

« Une langue polynomique est une langue à l'unité abstraite, à laquelle les utilisateurs reconnaissent plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées sans qu'il y ait entre elles hiérarchisation ou spécialisation de fonctions ».

L'enseignement de la langue corse tel qu'il est préconisé par les autorités académiques tient compte des différentes variantes et développe ainsi un mode original d'apprentissage qui a l'intérêt de sensibiliser l'élève à la variation linguistique et à une inter tolérance entre parlers, qui peut favoriser une attitude d'ouverture aux autres langues et cultures.

Au plan scientifique, la « banque de données de la langue corse » développée par l'Université de Corti est un outil de collecte et de mesure de la variation linguistique, connu internationalement, qui apporte des enseignements précieux sur l'évolution historique du corse et au-delà, sur celle des idiomes de l'ensemble « italo roman ».

La question du standard n'est pas posée pour l'heure par la communauté scientifique, mais pourrait l'être dans le cadre du développement d'une utilisation institutionnelle du corse.

## **I . 2 / L'élargissement des domaines d'usage de la langue**

L'élargissement des domaines d'usage a concerné l'enseignement, la création culturelle, l'édition, les media audiovisuels et, plus récemment, bien que de façon encore sporadique, l'espace public, la presse écrite, ou la publicité.

La conquête ou l'élargissement de ces domaines se sont accompagnés d'une amélioration des représentations mentales de la langue corse, constatée par tous les observateurs, même si la conclusion du rapport « Euromosaic » précité estime le prestige de la langue encore faible et entrevoit peu de perspectives d'amélioration [*« there are few indications that language prestige is likely to increase from its current low position »*].

- **L'enseignement :**

C'est le domaine où le développement en 30 ans, depuis le décret du 16 janvier 1974 intégrant la Corse au dispositif de la loi Deixonne, est le plus important et le plus constant, quantitativement et qualitativement.

Quantitativement on est passé d'un enseignement encore marginal en 1982 à un enseignement de masse : 92 % des élèves du premier degré en 2004, 70 % des élèves de 6<sup>ème</sup> 5<sup>ème</sup>, 40 % des effectifs du second degré (Source : enquête du Rectorat, juin 2004).

Ces chiffres officiels sont néanmoins controversés et recouvrent des réalités fort disparates, allant de la sensibilisation à l'enseignement bilingue.

Qualitativement, le premier changement significatif a été la création du corps de certifiés de langue corse à partir de 1991.

Le second fait suite au plan de développement de la Corse adopté en septembre 1993 et à la Stratégie de l'Etat de février 1994, avec la mise en place progressive d'un enseignement de trois heures hebdomadaires (au lieu d'une) à partir de la sixième, sur les rentrées 1994 à 1997. Dans le premier degré, malgré les objectifs réaffirmés par l'Etat et la Collectivité Territoriale, ce volume de trois heures est resté minoritaire (30 % seulement des élèves du premier degré ont trois heures ou plus, selon l'enquête de juin 2004).

Le troisième changement qualitatif concerne la mise en place de l'enseignement bilingue, où la langue n'est plus seulement objet d'étude, mais instrument de communication et d'apprentissage. Reconnu comme outil de développement intellectuel, linguistique et culturel, il est le mieux à même de stimuler les capacités d'expression orale et écrite des élèves. Il touche aujourd'hui 14 % des élèves du premier degré et 6 % des élèves de collège. Sa montée en puissance est rapide depuis 1996.

- **La création culturelle :**

Le chant est devenu en 30 ans le principal vecteur de diffusion de la langue corse, que ce soit à l'extérieur, sur les scènes françaises et étrangères, ou dans l'île, où il touche tout particulièrement les jeunes, qui sont nombreux à écouter de la musique corse ou à chanter au sein de groupes, nés parfois dans les collèges et les lycées.

Certains spectacles de théâtre en langue corse, le plus souvent humoristiques, drainent dans l'île un public nombreux, malgré la baisse de la pratique linguistique qui pourrait faire craindre la raréfaction du public corsophone.

Cette vitalité culturelle a un impact positif dans le monde scolaire, grâce aux partenariats fructueux que nouent les associations de spectacle vivant avec les écoles et les collèges.

- **L'édition :**

L'édition en langue corse, soutenue par la Collectivité Territoriale de Corse, est dynamique, mais souffre de l'étroitesse du marché et de la faiblesse du lectorat corsophone (souvent estimé à 700 personnes à peine). Ce lectorat devrait pouvoir s'élargir grâce au développement de l'enseignement, les jeunes étant plus nombreux à savoir lire le corse que les adultes (51,6 % des collégiens affirment lire parfois en langue corse en dehors de l'école et 11,8 % « souvent »).

Les éditeurs se tournent vers les publications bilingues, qui permettent d'améliorer la diffusion des ouvrages.

Ces dernières années, on a pu observer la multiplication de livres jeune public, essentiellement des contes.

- **Les media audiovisuels :**

Datant des années 1980, les antennes corses des chaînes nationales de Radio et de Télévision sont celles qui accordent la place la plus importante à la langue régionale et qui recueillent la part d'audience la plus élevée.

L'antenne de Radio France, RCFM, peut être considérée comme la seule entièrement bilingue, puisque les deux langues sont utilisées tout au long des émissions. Elle propose en outre des journaux quotidiens d'information en langue corse.

France 3 Corse est celle des stations de France 3 qui propose le volume horaire d'émissions en langue « régionale » le plus important et le plus varié : informations quotidiennes, magazine et documentaire du week-end, dessins animés, « sitcom » A famiglia Pastasciù, une partie du magazine quotidien « Meziornu » (France 3 Corse : 110 heures en 2003 / France 3 Ouest : 59 heures en breton, selon le rapport au Parlement de la Délégation Générale à la langue française et aux langues de France).

Les radios privées accordent une part importante à la langue corse, dont la radio associative de l'ADECEC de Cervioni, « Voce nustrale », qui émet en corse.

Le public est souvent très critique à l'égard de la langue employée par les media, mais il serait utile de replacer ces critiques dans un cadre d'analyse scientifique, qui ferait la part de la situation sociolinguistique et de la nécessité de fournir aux professionnels des media des outils appropriés.

- **L'espace public :**

Les initiatives sont encore peu nombreuses, contrairement à d'autres régions (Bretagne, Pays Basque), où de plus en plus de villes mettent en place une signalisation bilingue, voire éditent des actes bilingues, ce que le cadre juridique actuel permet largement.

La Collectivité Territoriale de Corse a mis en place un plan de formation de ses personnels, et instaure progressivement une signalétique bilingue pour ses bâtiments et dans les établissements d'enseignement qu'elle construit.

Elle publie, depuis plusieurs années, une revue culturelle bilingue, « Cultura », où des articles en corse alternent avec des articles en français, selon le choix de la Rédaction ou des auteurs sollicités.

Le Conseil Général de Haute-Corse fait traduire tous ses rapports internes grâce à un partenariat avec l'ADECEC.

Par ailleurs la Corse est la seule région en France où la signalétique des routes nationales (compétence de la CTC) et départementales (compétence des conseils généraux) est entièrement bilingue, une vérification de terrain des formes choisies apparaissant néanmoins indispensable.

- **La presse écrite :**

La place de la langue corse dans les media écrits, encore marginale, s'élargit peu à peu. Certaines initiatives illustrent une nouvelle vitalité dans ce domaine.

Le quotidien « Corse-Matin » a ajouté en 2004 à sa chronique hebdomadaire une demi page d'informations générales en langue corse par quinzaine. Cette initiative pourrait, grâce à la large diffusion de ce journal, amener de nombreux corsophones à se familiariser avec la lecture du corse à travers des sujets qui les intéressent (proverbes et dictons, faits de société, ...)

L'hebdomadaire « le Journal de la Corse » accorde une place non négligeable à la langue corse par ses rubriques régulières, ses jeux et ses articles.

En 2000, est apparu un magazine pour enfants en langue corse, « Aiò », qui, après une interruption, devrait reparaître sous forme associative. A son tour, le magazine pour enfants de sensibilisation à l'environnement, « Yatou », propose en 2005 une formule bilingue français-corse.

L'année 2004 a vu reparaître la revue culturelle bilingue « A' Pian d'Avretu » et naître la revue littéraire en langue corse, « Avali », dans lesquels on peut lire des auteurs confirmés et de jeunes talents, tandis que la revue « Bona nova », éditée par l'association du Centre culturel universitaire, poursuit son travail dans le même domaine, en l'élargissant aux langues et littératures de l'espace IMEDOC et à d'autres langues romanes.

- **La publicité :**

La langue corse est parfois utilisée dans certaines publicités, notamment de produits agro-alimentaires qui font appel à la symbolique « identitaire ».

**L'ensemble de ces usages n'empêche pas le sentiment généralement partagé d'un recul de la présence et de la « visibilité » de la langue dans la société, du fait qu'elle est de moins en moins utilisée comme outil de communication au quotidien dans les relations personnelles, qu'elle est peu présente dans la vie économique et sociale et de moins en moins dans la famille, qui en était naguère le bastion.**

### **I.3 / L'action de la Collectivité Territoriale de Corse**

Celle-ci s'exerce tout d'abord dans le cadre de sa compétence générale en matière de développement culturel : aide au spectacle vivant, à l'édition et à la lecture publique, au secteur audiovisuel, sauvegarde et valorisation du patrimoine, ... Sur ces différents aspects, des rapports vous sont soumis par ailleurs.

**Le 20 novembre 1997**, l'Assemblée de Corse adoptait un rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse intitulé « **Présence et avenir de la langue corse** ».

Celui-ci comportait un premier volet : « **orientations pour un plan de développement de l'enseignement de la langue corse** », qui devait donner lieu à une négociation avec l'Etat avant l'adoption définitive du plan de développement et de la convention de mise en œuvre Etat-Collectivité Territoriale de Corse, prévus par le Statut Particulier.

Jusqu'alors, les objectifs de développement de cet enseignement avaient été inscrits au Plan de Développement de la Corse de septembre 1993 (enseignement de trois heures hebdomadaires), et les moyens d'accompagnement au Contrat de Plan Etat-CTC 1994-1999, dont la création de Centres de séjour linguistique pour les classes.

En l'absence de réponse formelle du Ministère de l'Education, bien que le Rectorat eût commencé la mise en place de certaines mesures (sites bilingues), le **plan définitif a été adopté par l'Assemblée de Corse le 29 avril 1999** (prévu en décembre 1998, son examen avait été retardé par l'annulation des élections territoriales).

Là encore, le Rectorat commençait dès la rentrée 1999 la mise en œuvre de certaines mesures, dont l'intégration du corse dans l'emploi du temps de toutes les classes de 6<sup>ème</sup>, qui a fait passer l'effectif inscrit de 55 % à 80 % des élèves de ce niveau, tandis que la réponse du Ministère se faisait encore attendre.

Ce n'est qu'après l'adoption de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse et de son article 7 prévoyant que le corse serait une matière « enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires » qu'un groupe de travail Rectorat-CTC a pu préparer un projet de convention, qui, après les amendements de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2002 renégociés avec l'Etat, a été adoptée définitivement le 23 juin 2003 et signée le 30 octobre.

Vous trouverez en annexe le bilan d'étape de cette convention.

Seuls deux aspects importants concernant l'enseignement n'ont pu faire l'objet d'un accord avec l'Etat pour des raisons juridiques :

- ◆ L'instauration d'une épreuve de langue corse « obligatoire » à coefficient 1 au concours de recrutement de professeurs des écoles, en raison des règles régissant les concours nationaux,
- ◆ L'expérimentation de l'immersion dans les écoles maternelles, suite à la décision du Conseil d'Etat en date du 29 novembre 2002 (le lendemain de la délibération de l'Assemblée de Corse !) annulant les textes du Ministre de l'Education relatifs à la mise en place de l'enseignement bilingue par immersion dans l'enseignement public.

La délibération « Présence et avenir de la langue corse » de novembre 1997 prévoyait par ailleurs la création d'une Mission de la langue corse, qui a été créée en novembre 1999 et un plan de formation des personnels, qui a été mis en place, d'abord en 2001 pour les sténotypistes de l'Assemblée de Corse, puis pour l'ensemble des services en avril 2003.

La signalétique bilingue des bâtiments se met en place progressivement depuis 2003, de même que la signalétique des nouveaux collèges et lycées, lors de leur livraison.

D'autres mesures n'ont pas été réalisées, telles que la traduction de certaines délibérations de l'Assemblée ou la création d'un service de traduction par convention avec l'Université de Corse.

La formation d'adultes à la langue corse reste également à développer.

## **II / PROPOSITIONS**

### **II.1 / Orientations stratégiques**

Au-delà d'un diagnostic plus précis qu'il conviendra d'établir, je vous propose d'organiser la réflexion autour de trois orientations stratégiques :

- Sauvegarder la transmission de la langue corse aux jeunes générations ;
- Définir la place et les fonctions de la langue corse dans la société corse d'aujourd'hui ;
- Définir les moyens et l'organisation nécessaires pour soutenir le développement de l'usage de la langue dans tous les domaines.

#### **II.1.1 / Sauvegarder la transmission de la langue corse aux jeunes générations**

C'est en grande partie le volet «Plan de développement de l'enseignement de la langue corse», actuellement en cours d'actualisation dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF), qui doit permettre d'y parvenir.

L'objectif à long terme proposé par le groupe de travail « Langue corse » est de conduire tous les élèves à un bilinguisme équilibré français - corse, objectif qui doit lui-même être mis en perspective dans le cadre du projet « sociétal » pour la langue (cf. orientation n° 2).

D'ici à 2010, des objectifs intermédiaires réalisables devront être définis, notamment concernant le bilinguisme à l'école maternelle et le pourcentage d'élèves scolarisés en sites bilingues à atteindre en cinq ans.

Cette orientation concerne également les actions à mettre en place en direction de la petite enfance : crèches, relais assistantes maternelles, garderies d'écoles maternelles, documents pédagogiques adaptés aux jeunes enfants.

Ces volets doivent s'accompagner :

- ◆ d'une « exposition » à la langue des plus jeunes (émissions jeune public, activités périscolaires, loisirs immersifs, outils multimedia, sites web)
- ◆ d'actions d'information, de sensibilisation et de formation des parents.

### **II.1.2 / Définir la place et les fonctions de la langue et de la culture corses dans la société corse d'aujourd'hui**

Cette orientation concerne la réflexion collective et la concertation autour des objectifs de la promotion de la langue :

- ◆ dans les media écrits et audiovisuels,
- ◆ dans les collectivités et les services publics,
- ◆ dans la vie économique et sociale.

Elle recouvre notamment les initiatives que peuvent prendre les collectivités en leur sein, mais aussi en direction de la société corse et du niveau national :

- ◆ Poursuite et renforcement des initiatives des collectivités, dont certaines sont déjà lancées : formation du personnel, signalétiques, communication, sites internet, actes divers,
- ◆ Etude d'une « Charte de développement de la langue corse » par secteur : collectivités, entreprises, media, etc...
- ◆ Développement de la formation d'adultes.

### **II.1.3 / Définir les moyens et l'organisation nécessaires pour soutenir le développement de l'usage de la langue dans tous les domaines**

Il convient de faire appel à une expertise pour définir les besoins d'aménagement linguistique, afin :

- ◆ d'aider les media, les services publics, les collectivités, les entreprises et le public à accéder aux ressources sur la langue corse,
- ◆ de les encourager à l'utiliser en s'appropriant les problématiques de son usage dans la société moderne (terminologie, néologismes, orthographe, unité et variété linguistiques...).

Cela recouvre également l'organisation des données sociolinguistiques, qui à l'heure actuelle font largement défaut. En l'absence de données fiables, la situation de la langue est appréhendée par chacun de façon subjective. L'observation permanente permettrait notamment d'informer, de sensibiliser et de mobiliser la communauté des locuteurs, ainsi que de mesurer la demande sociale de langue corse.

Cela inclut par ailleurs :

- ◆ Le développement de la recherche et la diffusion des données scientifiques,
- ◆ Les moyens de sauvegarde du patrimoine linguistique et ethnolinguistique (collectes de témoignages oraux, conservation et valorisation du patrimoine sonore, documentation exhaustive, etc ...).

L'ensemble de ces propositions participe d'une finalité qui tend vers le bilinguisme et le plurilinguisme.

## **II. 2 / La démarche**

Elle sera orientée vers des objectifs réalistes et l'obtention de résultats, mesurables et évaluables, à partir d'une démarche scientifique de diagnostic et de recours à l'expertise.

Elle permettra d'explorer avec méthode tous les champs d'action possibles de la Collectivité Territoriale de Corse, en étudiant d'autres situations régionales en France et en Europe.

### **II.2.1 / Un diagnostic sociolinguistique à établir**

Il conviendra de créer une base de données actualisables, sans laquelle il est impossible de bâtir une politique de développement linguistique évaluable.

#### **➤ Sondage de la population**

- Représentations sur la langue corse
- Opinions et souhaits relatifs à sa promotion
- Demande de langue

#### **➤ Enquête statistique bilingue**

- Evaluation du nombre de locuteurs par tranches d'âge
- Cartographie de la corsophonie (nombre et proportion de corsophones par zones)
- Evaluation des pertes ou des gains annuels de locuteurs.
- Evaluation des pratiques.

### **II. 2.2 / Le lancement d'une réflexion collective sur une politique linguistique**

Il s'agit de créer un Cunsigliu di a lingua e di a cultura corsa, Conseil de la langue et de la culture corses.

Ce conseil comprendra :

- ◆ **Un Comité de Pilotage** et d'orientation, instance « politique », qui définira les axes de travail à partir des orientations arrêtées par l'Assemblée de Corse, validera les plans d'action et évaluera ultérieurement leur mise en œuvre,
- ◆ **Un comité scientifique**, instance « d'expertise », qui sera représentée dans l'instance de pilotage, sera consultée à chaque phase d'élaboration et de validation des documents d'orientation et mènera ses propres travaux pour éclairer le Comité de Pilotage, notamment « l'état des lieux ».

Le conseil s'appuiera sur les travaux de 3 à 5 groupes techniques thématiques, sur les thèmes qu'il aura définis. Ces groupes se composeront des membres volontaires des deux instances et d'autres techniciens à qui il sera fait appel en tant que de besoin en fonction de leur compétence dans un domaine donné.

➤ **Le comité de pilotage :**

Il se réunira sous la présidence du Président du Conseil Exécutif de Corse.

De même que celui mis en place pour le P.R.D.F., il devra remplir une fonction de concertation et d'ouverture à tous les acteurs concernés.

La composition du Comité de pilotage :

- Le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant ;
- Le Conseiller Exécutif en charge de la Culture ;
- Treize représentants de tous les groupes de l'Assemblée de Corse, élus à la proportionnelle ;
- Le Préfet de Corse ou son représentant ;
- Le Recteur de l'Académie de Corse ou son représentant ;
- Le Président de l'Université de Corse ou son représentant ;
- Le Président du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse ou son représentant ;
- Le Président et le Rapporteur de la Commission d'experts ;
- Deux représentants d'Associations représentatives du développement de la langue corse désignés par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

➤ **Le comité scientifique :**

Le Président du Conseil Exécutif désignera 12 experts, dont deux extérieurs à la Corse et spécialistes de politique linguistique, après avis du comité de pilotage.

Le comité désignera son président et son rapporteur, qui siègeront au sein du Comité de Pilotage.

➤ **Accompagnement des travaux du Conseil :**

Afin d'accompagner techniquement les travaux du Conseil, il sera fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

### **II.2.3 / Le suivi et l'évaluation de la politique définie**

Ce conseil aura pour missions le suivi de la mise en œuvre du plan et l'évaluation des mesures mises en place.

Il sera également force de proposition permanente pour les évolutions nécessaires et lieu de coordination et de synthèse des différents acteurs linguistiques.

Il sera assisté dans son fonctionnement par les services de la Collectivité Territoriale de Corse ou tout autre organisme ad hoc.

## **III / MOYENS**

Les moyens financiers nécessaires ;

Les moyens humains suffisants et compétents notamment en matière linguistique et en matière d'évaluation des politiques publiques.

## **IV / LE CALENDRIER**

L'installation aura lieu dans la première semaine du mois d'octobre 2005 avec un bilan d'étape à 6 mois.

## BILAN D'ETAPE DE LA CONVENTION ETAT/CTC RELATIF AU DEVELOPPEMENT DE LA LANGUE CORSE

CONVENTION	SUIVI	OBSERVATIONS
<b>I / Integration de l'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE DANS L'EMPLOI DU TEMPS</b>		
<b>ARTICLE 1<sup>ER</sup> (Premier degré)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignement de 3 heures hebdomadaires dans l'emploi du temps</li> </ul>	Chiffres de juin 2004 : 92,46 % de classes proposent la LCC dont 27,70 % à 3 heures ou plus 92,64 % d'élèves étudient la LCC, dont 27,70 % à 3 heures ou plus 58,21 % de maîtres enseignent la LCC.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Circulaire rectorale annuelle précisant et harmonisant les modalités d'enseignement de la langue corse et d'une langue vivante et étrangère.</li> </ul>	Circulaire rectorale du 5 novembre 2004 : Offre conjointe d'enseignement de la langue corse et d'une langue étrangère dès le cycle 3 : (3 heures au total), + 1h30 d'activités en langue corse	
<b>ARTICLE 2 (Collège)</b>		
Enseignement de 3 heures hebdomadaires organisé dans les emplois du temps de toutes les divisions	L'enseignement du corse est organisé dans toutes les divisions de 6 <sup>e</sup> , et le suivi est assuré ensuite pour tous les élèves concernés.	
<b>ARTICLE 3 (Lycée d'enseignement général et technologique)</b>		
Le même enseignement est offert à tous les élèves selon des modalités adaptées à la diversité des options choisies par les élèves.	L'enseignement de LV2 et LV3 est organisé selon les textes nationaux.  L'enseignement d'option s'oriente vers un enseignement par compétences, qui va concerner d'ailleurs l'ensemble des langues.	

<b>ARTICLE 4 (Lycée professionnel)</b>		
Objectif de généralisation des trois heures hebdomadaires adapté aux contraintes particulières de cet enseignement.	L'emploi du temps très lourd de ces sections rend impossible 3 heures de langue comme objet. Selon les moyens humains existants, un travail commun entre professeurs de LCC et de disciplines professionnelles est organisé.	
<b>II / DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE</b>		
<b>ARTICLE 5 (Ecole maternelle)</b>		
Ouvrir un cursus bilingue dans toute école maternelle à plusieurs classes ; Effort particulier sur la formation, l'habilitation et l'affectation de maîtres bilingues du niveau du cycle 1 ;	La priorité a été donnée jusqu'ici au suivi de la maternelle au CM2 des filières déjà ouvertes. Une lettre du Recteur du 30 septembre 2004 demande aux IEN de réfléchir à la mise en œuvre de cette mesure et aux ouvertures possibles  Il existe dans l'Académie 33 écoles maternelles à plusieurs classes, dont 8 disposant d'une filière bilingue. Il faudrait donc envisager l'ouverture de 25 sites, dans les conditions prévues par la charte des sites bilingues .	L'enquête de juin 2004 et le travail des conseillers pédagogiques permettent de situer les compétences existantes et les besoins de fléchage de postes.
Expérimentation des méthodes pédagogiques caractérisées par l'utilisation de la langue corse comme langue d'enseignement et de communication	C'est le principe même de l'enseignement bilingue, qui doit tendre de plus en plus à la parité entre l'usage du français et du corse pour l'ensemble des disciplines.	

<b>ARTICLE 6 (Ecole élémentaire)</b>		
<p>Carte des sections bilingues à l'école élémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les choix d'implantation et la détermination du nombre de sites par secteur de collège devront permettre de préparer l'accueil en 6<sup>ème</sup> d'effectifs susceptibles d'assurer le développement des filières bilingues en collège.</li> </ul>	<p>Le nombre de professeurs habilités est en nette augmentation. Deux sessions sont prévues en janvier et mai 2005.</p> <p>La difficulté est de faire coïncider les postes vacants et les demandes des professeurs compétents.</p> <p>L'ouverture de postes à exigence particulière est nécessaire mais ne peut être trop étendue pour ne pas bloquer le mouvement</p>	<p>Une filière de collège pour être viable doit comporter environ 25 élèves de collège, ce qui correspond à une classe entière d'une école importante, à laquelle il serait bon que s'ajoute au moins une école à classe unique ou une demi classe (CM1-CM2).</p>
<b>ARTICLE 7 (Second degré)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantie de poursuite du cursus bilingue dans le second degré.</li> </ul>	<p>La mise en place des filières est progressivement réalisée. Elle suppose surtout la présence de professeurs compétents à travers le fléchage de postes à exigence particulière et l'augmentation du nombre d'habilités.</p>	
<b>ARTICLE 8</b>		
<p>Soutien aux projets de sections bilingues à dominante " langues romanes " débouchant sur sections européennes en lycée ;</p>	<p>Les 3 sections existantes ont été confortées. Dans les petits établissements, le choix d'une seule LVE romane apparaît nécessaire, ainsi que le rééquilibrage entre ces langues au collège du Finusellu.</p>	<p>Le suivi en Lycée est très difficile après la seconde, par éclatement des classes en sections qui n'ont presque aucun enseignement en commun. Les solutions ne pourront être trouvées que par l'arrivée d'élèves du bilingue plus nombreux venant des collèges</p>

<b>ARTICLE 9 (Garantie de continuité de l'enseignement 1<sup>er</sup> degré)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Enseignement bilingue</u> :</li> <li>- 40% des postes attribués au concours de professeurs des écoles réservés au concours spécial (langue régionale) ;</li> <li>- Habilitation de maîtres en exercice ;</li> </ul>	<p>20 postes mis au concours chaque année. Recrutements :</p> <p>16 en 2002 18 en 2003 20 en 2004. Pour la première fois le vivier est apparu suffisant pour ce recrutement, en quantité et en qualité. 165 maîtres habilités étaient recensés en juin 2004. Environ 30 de plus chaque année (23 nouveaux habilités durant l'année 2003-2004). Les postes nécessaires sont fléchés chaque année. Total : 128 postes fléchés.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Pour les 3 heures hebdomadaires</u> :</li> <li>- Echanges de services,</li> <li>- Intervenants dûment qualifiés,</li> <li>- Profilage de postes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 70 échanges en 2004 concernant 90 classes ;</li> <li>• 43 intervenants en 2004 (à temps complet ou partiel) permettent l'enseignement du corse dans 280 classes (25,7%) à raison d'1 h 30 hebdomadaire, soit 420 heures. Habilitation et classement des intervenants par une commission académique ou départementale. Recrutement par les IA DSDEN</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de maîtres habilités dans les brigades de remplacement suffisante pour assurer le remplacement des maîtres bilingues</li> </ul>	<p>20 % 2A : 16,6 % 2B :</p> <p>Certains maîtres non habilités sont par ailleurs suffisamment compétents pour assurer les remplacements.</p>	

<b>ARTICLE 10</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Moyens spécifiques prévus dans chaque établissement du second degré, en complément des enseignements obligatoires ;</li> </ul>	<p>Chaque année, la DGH des établissements leur est indiquée en précisant les heures à consacrer à l'enseignement du corse en 6e et 5<sup>e</sup>, seuls niveaux où l'option est la seule forme proposée. Aux autres niveaux, option, LV 2 et LV3 sont souvent regroupées, ce qui rend difficile l'identification des moyens respectifs.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Filières bilingues : ressources humaines garanties par : implantation de " postes à exigences particulières " et habilitation des enseignants volontaires.</li> </ul>	<p>106 professeurs d'autres disciplines ont été habilités en langue corse en 2003 et 2004. Les disciplines les plus concernées sont l'histoire et géographie et les mathématiques (cf. annexe)</p>	
<b>IV / FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ENSEIGNANTS</b>		
<b>ARTICLE 11</b>		
<p>Un plan de formation initiale et continue est élaboré par l'Académie de Corse avec la collaboration de l'IUFM et <b><u>communiqué à l'Assemblée de Corse</u></b> ;</p>	<p>Les formations en langue corse sont intégrées au plan académique du second degré (PAF) et aux plans départementaux du premier degré (PDF). Des stages par disciplines ou groupes de discipline sont prévus au PAF en histoire, mathématiques et EPS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> degré : 8 semaines de stage en Haute-Corse, 5 semaines en Corse-du-Sud en 2003-2004. 170 personnes concernées 108 maîtres ont suivi des formations APIC</li> <li>- 2<sup>d</sup> degré : 22 journées proposées en LCC (dont 2 pour les enseignants du bilingue autre que professeurs de LCC).</li> <li>- Formations APIC dans tous les établissements où se sont mises en place des filières bilingues</li> </ul>	<p>Les moyens sont suffisants par rapport aux enseignements actuellement donnés.</p>

<p>Les moyens nécessaires sont prévus à cet effet et notamment les postes de formateurs à l'IUFM ;</p>	<p>L'IUFM dispose d'un poste de maître de conférences et de deux postes de certifiés. Par ailleurs la formation continue en LCC dispose de 2 postes (dont 1,5 APIC). Correspondant aux formations d'Ajaccio et Bastia</p>	<p><b>L'évaluation des compétences nécessaires à l'enseignement bilingue est prévue au plan national pour le premier degré, par le texte définissant l'habilitation pour l'ensemble des langues. Des PE2 s'y présentent chaque année. Pour le second degré, un texte académique la définit avec précision.</b></p> <p>Si l'Université met en place la validation des étudiants qu'elle envisage, il conviendra que celle-ci soit prise en compte pour ces différentes habilitations et en allège le contenu pour ceux qui en disposent</p>
<p><b>ARTICLE 12</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation assurée à l'IUFM : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour l'enseignement 3 heures ;</li> <li>- pour l'enseignement bilingue ;</li> </ul> </li> </ul> <p>Mises en place de classes d'application bilingues avec postes de maîtres formateurs spécialisés, y compris en dehors des écoles d'application.</p>	<p>PE 1 : Concours standard : 50 h de préparation à l'épreuve optionnelle Concours régional : 100 h</p> <p>PE 2 : Concours habituel : 50 h. Selon niveau : 50 h d'initiation (débutants), ou 25 h de renforcement linguistique et 25 de didactique de la langue (corsophones) Concours régional : 80 h (25 de perfectionnement linguistique, 25 de didactique, 30 de formation à l'enseignement en langue.</p>	<p>L'IUFM évalue les compétences de ses étudiants, ce qui permet d'élaborer leurs formations en PE3 (première année d'exercice).</p>

<b>ARTICLE 13 (Organisation de la formation continue)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse à la demande de formation continue des enseignants ;</li> <li>• Réseau de personnes - ressources dans chaque école ;</li> <li>• Ateliers de Pratique Individualisée du Corse (APIC) ;</li> <li>• Universités d'été " ou d'automne ".</li> </ul>	<p>Moyens formation continue : les professeurs de l'IUFM peuvent intervenir aussi en formation continue ; 2 postes APIC ; des HSE permettant de rémunérer les professeurs intervenant dans les APIC hors d'Ajaccio et Bastia ; 10 conseillers pédagogiques du premier degré, dans la mission desquels la formation occupe une part importante</p>	<p>L'état des lieux est connu à partir de l'enquête (les compétences et l'investissement posant deux problèmes différents). Une évaluation de l'état de l'enseignement dans chaque école sur ses propres forces (sans les intervenants) a été menée. Un fléchage de postes pour l'enseignement de langue est envisageable.</p>
<b>IV / ANIMATION ET DOCUMENTATION PEDAGOGIQUES</b>		
<b>ARTICLE 14</b>		
<p>Regroupements pédagogiques des maître bilingues (Séminaires, Universités d'été) afin de favoriser l'échange et l'harmonisation des pratiques pédagogiques ainsi que la production d'outils</p>	<p><b>Chaque année, le stage concernant les maîtres du bilingue, organisé dans chaque département, prend une forme en partie académique (un regroupement par semaine sur les trois semaines).</b></p> <p>Les colloques organisés par les associations d'enseignants (Scioglilingua) sont soutenus.</p> <p>Des universités d'été restent à organiser.</p>	
<b>ARTICLE 15</b>		
<p>Manuels par disciplines et documents pédagogiques spécifiques à l'enseignement bilingue sont la priorité du programme d'édition pédagogique du Contrat de Plan</p>	<p>En cours, 3 manuels financés en 2004 : Histoire – Géographie 6<sup>ème</sup> et Mathématiques 1<sup>er</sup> degré (CP et CE1).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CRDP produit les manuels nécessaires</li> <li>• Les stages du bilingue du premier degré sont en partie destinés à la production</li> <li>• L'échange des productions " brutes " ne pouvant faire l'objet d'une édition papier est organisé sur le site Internet de l'Académie</li> <li>• On peut envisager d'associer à ces travaux des chercheurs universitaires.</li> </ul>

**ARTICLE 16**

La CTC poursuit son action d'accompagnement telle qu'elle a été prévue dans le Contrat de Plan 2000 - 2006.

CTC : 1,9 M €

Réalisation 2000 - 2004 : 80 %

- Aides aux sites bilingues ;
- Aides aux Centres de séjours ;
- Edition ;
- Diffusion ;
- Sections bilingues et méditerranéennes 2<sup>nd</sup> degré ;
- Ateliers de langue corse.

ETAT : 1,9 M €

Réalisation 2000 - 2004 : 73,63 %

- Aides aux sites bilingues
- Aides aux Centres de séjours
- Edition
- Diffusion
- Sections bilingues et méditerranéennes 2<sup>nd</sup> degré
- Ateliers de langue corse